

Politique de lancement d'alerte (Whistleblower)

La politique de lancement d'alerte de Fiducré encourage toute personne à signaler tout comportement contraire à l'éthique, illégal ou en conflit avec les valeurs de Fiducré. Cela s'applique aux clients, employés, anciens employés, candidats et partenaires commerciaux, tels que les contractants, sous-traitants et fournisseurs.

Fiducré encourage toutes les personnes à signaler tout abus, comportement non éthique ou violation de notre politique, et leur offre une protection. Pour ce faire, vous pouvez envoyer un e-mail à whistleblower@fiducré.be, appeler le +32 2 469 04 49, écrire à l'adresse suivante Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, ou effectuer votre signalement via le prestataire externe [Vault](#), qui garantit l'anonymat.

Vous avez également la possibilité de faire part de vos préoccupations aux autorités compétentes. Ici vous pouvez trouver un aperçu :

- [Federal Public Service Economy, S.M.E's, Self-workers and Energy](#);
- [Finances de la fonction publique fédérale](#) ;
- [Emploi, travail et dialogue social dans la fonction publique fédérale](#) ;
- [Autorité belge de la concurrence](#) ;
- [Autorité de protection des données](#) ;
- [Autorité des services et marchés financiers](#) ;
- [Banque nationale de Belgique](#) ;
- [Autorités mentionnées à l'article 85 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces](#) ;
- [Office National De L'Emploi](#) ;
- [Office National de Sécurité Sociale](#) ;
- [Service de renseignements et d'enquêtes sociales](#) ;
- [Service de lutte contre la fraude et de coordination](#).

Fiducré veille à ce que vous receviez un accusé de réception dans un délai de 7 jours. Sur la base des informations fournies, la question soulevée par le lanceur d'alerte sera examinée. Si nécessaire, nous prendrons contact pour obtenir des précisions supplémentaires via les canaux de communication disponibles (y compris anonymes).

Dans un délai de trois mois (ou exceptionnellement six mois) après l'accusé de réception, Fiducré communiquera une mise à jour sur l'état d'avancement.

Nous attachons une grande importance à la protection de l'identité des lanceurs d'alerte et à la confidentialité des signalements, dans les limites de la législation applicable.

En ce qui concerne la protection de vos données à caractère personnel, nous vous renvoyons vers notre déclaration en matière de protection de données à caractère personnel en cliquant [ici](#).